



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2021

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

08-07-2021-08

Date de convocation le 01/07/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 3

Volants : 15

Le huit juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GUITTONNEAU ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

Procurations : Mme LOQUET a donné procuration M. LETARGUA
M.LAPETRE a donné procuration Mme BAZIARD
Mme GRAUX a donné procuration M.SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD

OBJET : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME NAÏADE

Le Département des Pyrénées-Atlantiques et l'Agence de l'Eau Adour Garonne poursuivent leur partenariat dans le cadre du 11eme Programme 2019-2024 défini dans un contrat de progrès.

Dans le cadre du « Dispositif connaissance » prévu dans le programme départemental Naïade repris au sein de ce contrat de progrès, un accord-cadre à bons de commande a été signé en date du 17 mai 2019 avec le Laboratoire des Pyrénées et des Landes afin de réaliser des prestations de suivi, de prélèvements et d'analyses d'échantillons « Assainissement » prélevés sur site.

A cette fin, le Département 64 propose une convention qui définit les conditions de ce contrat. Cette convention est jointe au présent rapport.

Au regard de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal :

APPROUVER les termes de la convention précitée,

AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403964-20210708-08_07_2021_08-DE

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

